

Émission Enquête du 17 mars 2022

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec croit qu'il est temps de tenir un moment de réflexion collective pour l'avenir

QUÉBEC, 18 MARS 2022 – L'émission Enquête du 17 mars dernier a exposé de graves problèmes liés à la gestion du réseau routier forestier québécois. Elle a également mis en lumière des allégations troublantes entourant les contrats d'approvisionnement de bois en contexte d'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces nouvelles révélations viennent s'ajouter à une liste déjà longue de controverses : aires protégées, caribou forestier, respect des Premières Nations, gestion des travaux sylvicoles, acériculture, démobilitation des professionnels. Ceci fait croire à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec que, plus de 10 ans après l'adoption d'un nouveau régime forestier, il est grand temps de faire le point collectivement.

Pour le président de l'Ordre, M. François Laliberté, ing.f., Ph. D., toutes ces allégations qui s'accumulent envers la gestion des forêts publiques du Québec deviennent insoutenables et un coup de barre doit être donné : *« C'est peu banal de voir autant de problématiques majeures être soulevées de façon si soutenue. Il est temps d'arrêter d'éteindre des feux. Bien que le régime forestier actuel soit fondé sur de bonnes bases, sa mise en œuvre se doit d'être révisée et un bilan s'impose. Nous pourrions ainsi mettre en place une gestion forestière moderne, véritablement participative et à la hauteur des valeurs de la société. »*

Pour l'Ordre, les professionnels impliqués dans la gestion de nos forêts jouent un rôle d'une importance capitale. Une révision du régime doit faire en sorte que la gestion de nos forêts repose davantage sur leur expertise et leur responsabilisation. Ces professionnels sont en mesure de proposer des solutions innovantes qui visent une meilleure acceptabilité sociale. La gestion des forêts doit également être décentralisée pour favoriser une meilleure collaboration entre les partenaires et une plus grande synergie entre les usages. Cette gestion doit prendre assise sur une base territoriale permettant ainsi de véritablement tenir compte de toutes les ressources et les communautés qui y sont présentes. L'Ordre est d'avis que le fruit est mûr pour que tous les partenaires et les parties intéressées du milieu s'assoient avec le Gouvernement du Québec pour forger une nouvelle vision d'avenir de notre régime forestier. À la veille des élections provinciales et dans un contexte de changements climatiques pressants, nos forêts sont appelées à jouer un rôle beaucoup plus grand afin d'assurer un avenir meilleur pour l'ensemble de la population.

-30-

À propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Fondé en 1921, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec compte 1971 membres œuvrant dans toutes les régions du Québec. Il a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois.

 OIFQc  @OIFQc  Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Pour tout renseignement :

Mme Marie-Claude Dussault, MBA
Directrice des communications et de la formation continue
Cell. : (418) 929-9138
marie-claude.dussault@oifq.com

Pour entrevue :

M. François Laliberté, ing.f., Ph. D.
Président
Cell. : (418) 802-1434
presidence-oifq@oifq.com